**UNITE D’ACTION SYNDICALE (UAS)/BURKINA FASO**

**LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO** :

Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)

Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)

Confédération syndicale Burkinabé (CSB)

Force Ouvrière – Union Nationale des Syndicats (FO- UNS)

Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL)

Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)

**LES SYNDICATS AUTONOMES :**

SAIB – SATB – SATEB – SAMAE – SBM –SNEAB – SNESS – SYNATEB– SYNATEL – SYNATIC

SYNTAS– SYNTRAPOST– SYNAPAGER–SYNATIPB – SYNATRAD – SYSFMAB – UGMB

**CAHIER DE DOLEANCES DU PREMIER MAI 2017**

1. **DU POUVOIR D’ACHAT ET DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL**
2. Augmentation des salaires et pensions de 25% pour tous les travailleurs pour compter de janvier 2017 ;
3. Mise en œuvre de l’ensemble des engagements pris à l’issue des rencontres annuelles Gouvernement/Syndicats au titre des années 2015 et 2016 d’ici décembre 2017;
4. Adoption d’un plan de construction de logements sociaux dans les communes avec un échéancier précis ;
5. Régulariser le statut des agents du péage recrutés par la Direction Générale du Trésor;
6. Suppression de la TVA sur les prêts bancaires contractés par les travailleurs;
7. Relèvement du SMIG à 50 000F ;
8. Renforcement des capacités en ressources humaines et en logistiques des structures chargées du contrôle des prix et de la qualité des produits de grande consommation ;
9. Révision de l’article 57 du Code des impôts en vue de l’exonération de l’IUTS sur les primes et indemnités des travailleurs du public, du parapublic et du privé;
10. La relecture du décret n°2010-812/PRES/PM/MTSS du 31 décembre 2010, portant conditions de travail des travailleurs des professions et branches d’activités non régies par une convention collective en vue de clarifier les ;
11. La création des tribunaux du travail dans les mêmes ressorts que les tribunaux de grande instance existants ;
12. La prise des textes d’application des lois 081 -2015/CNT du 24 novembre 2015n° 003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statuts de la fonction publique territoriale ;
13. Relèvement des premières tranches de l’ONEA et de la SONABEL respectivement à 10m3 et à 75KWH sans restriction ou répercussion sur les autres tranches; à défaut, suppression de la prime fixe et de la redevance ;
14. Résolution durable de l’insuffisance de l’offre énergétique de la SONABEL;
15. Extension et application des conventions collectives sectorielles signées sous le parrainage de l’Etat : micro-finances, transport routier, pharmacie, presse, enseignement privé laïc, boulangeries, … ;
16. Suppression de la Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé et retour à l’ancien système d’application dans le privé des augmentations décidées par le gouvernement ;

**II. DE L’EDUCATION ET DE LA SANTE**

1. Relèvement conséquent des budgets alloués par l’Etat aux secteurs de l’Education et de la santé conformément à la revendication de la coordination des syndicats de l’Education et aux recommandations de l’OMS;
2. Mise en œuvre d’un programme de constructions d’établissements du préscolaire du post-primaire, du primaire et du secondaire publics de sorte à porter le taux des établissements publics à plus de 50% de l’ensemble des établissements de ces différents ordres ;
3. Adoption d’un plan de développement de l’enseignement technique et de la formation professionnelle pour répondre au besoin de l’adéquation Formation/Emploi ;
4. Prise de mesures urgentes pour la réouverture des centres d’Education de Base Non-formelle, le paiement des arriérés de salaires des enseignants, leur intégration à la Fonction Publique et l’élaboration d’un plan de carrière pour eux ;
5. La résolution structurelle des problèmes d’approvisionnement des écoles en manuels scolaires et résolution des retards de livraison de cartables minimum et de vivres ;
6. Amélioration des conditions de vie et d’études des élèves et étudiants notamment par :
* la construction et l’équipement des infrastructures scolaires et universitaires de qualité de sorte à appliquer la limitation des effectifs par classe à soixante (60) au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
* la réinstauration des bourses scolaires ;
* l’augmentation des bourses et aides des étudiants ;
* l’extension de l’aide aux étudiants inscrits dans les universités privées et remplissant les conditions d’âge et de moyenne;
* l’ouverture de lignes de transport en commun spéciales en faveur des élèves et étudiants dans les centres urbains ;
* la construction et l’équipement des infrastructures universitaires (amphithéâtres, cités universitaires) dans les différentes universités ;
* l’instauration des cantines scolaires dans toutes les écoles;
* la régularisation du calendrier universitaire ;
1. Suspension du système LMD (Licence-Master-Doctorat) dans les Universités Publiques, en attendant de réunir les conditions de sa mise en œuvre ;
2. Amélioration du système de santé par :
* la construction d’infrastructures en qualité et en quantité dotées d’équipements sanitaires modernes ;
* le recrutement de personnel en nombre et en qualité conformes aux recommandations de l’OMS en faveur des hôpitaux, des CMA et CSPS ;
* l’application dans les hôpitaux, CMA et CSPS d’une tarification accessible aux populations (consultations, actes opératoires, etc.) ;
* la prise en charge gratuite des urgences médicales et chirurgicales ;
* la prise en charge gratuite des évacuations sanitaires à l’extérieur du pays ;

**III. DES LIBERTES DEMOCRATIQUES ET SYNDICALES**

1. Ratification des conventions de l’OIT N° 94 (1949) sur les clauses de travail, 151 (1978) sur les relations de travail dans la fonction publique, 154 (1981) sur la négociation collective, N°189 (2011) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, N° 181 (1997) sur la sous-traitance ;
2. Révision ou conclusion de conventions collectives dans les secteurs tels le BTP, le gardiennage, l’hôtellerie, télécommunications, etc ;
3. Exécution des décisions de l’inspection du travail relatives aux demandes d’autorisation de licenciement et réintégration des travailleurs dont le licenciement a été refusé par l’inspection du travail, le ministre en charge du travail ou la justice ;
4. Levée des sanctions arbitraires contre les délégués du personnel, les responsables et militants syndicaux ;
5. Exécution des décisions de justice au profit des travailleurs concernés sans recours à des sanctions (BICIA, SONAR, CNSS, …) ;

**IV. DE L’IMPUNITE ET DE L’ASSAINISSEMENT DE LA GESTION DE LA CHOSE PUBLIQUE**

**29**. Vérité et justice pour Norbert ZONGO, Thomas SANKARA, Boukary DABO, les martyrs de l’insurrection populaire, du coup d’Etat et toutes les victimes de crimes de sang. Jugement et sanction des auteurs et commanditaires de ces crimes et des crimes économiques, qui doivent être frappés d’indignité politique et électorale;

**30.** Suite judiciaire des différents audits et rapports sur la gestion des ministères, des institutions et des sociétés sous le régime COMPAORE et sous la transition. Recouvrement de toutes les créances de l’Etat dues par tout dignitaire (ministres, députés, Directeurs Généraux, …) ;

**31.** Audit des opérations de lotissement ; jugement des auteurs de pillage du foncier ; retrait des parcelles spoliées et leur réattribution aux victimes et/ou aux citoyens dans le besoin ; informatisation du fichier du foncier ;

**32.** Baisse, réglementation et contrôle des loyers ;

**33.** Respect par les sociétés minières des articles 25 et 26 du Code minier qui prévoient la mise en place d’un fonds de développement local qui doit être financé par 1% de leurs chiffres d'affaires.

**34.** Engagement systématique de poursuites judiciaires contre les contribuables coupables d’infractions fiscales graves, de même que les commerçants auteurs de fraudes sur la quantité, le prix et la qualité des produits;

**35.** Prise de mesures urgentes et fermes conte la fraude afin de protéger l’industrie nationale ;

**V. REVENDICATIONS EN FAVEUR DES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL ET DES PAYSANS**

**36.** Formation professionnelle gratuite des jeunes. Mise en œuvre d’un programme de résorption du chômage notamment des jeunes ;

**37.** Rétablissement de la direction de l’économie informelle au sein du ministère de la Jeunesse gde la formation professionnelle et de l’insertion sociale ;

**38.** Visite médicale gratuite pour tous les travailleurs de l’économie informelle ayant souscrit à l’assurance volontaire de la CNSS ;

**39.** Augmentation des fonds alloués au FAFPA et reversement intégral à ce fonds de la TPA.

**40.** Prise de mesures urgentes et fortes en vue de mettre fin à l’expropriation des paysans de leurs terres ;

**41.** Amélioration des conditions des paysans par :

- la révision à la hausse des prix d’achat du coton et autres produits de rente des paysans;

- la réduction sensible des prix des intrants agricoles et leur disponibilisation pour tous les types de céréales ;

- la construction et entretien de barrages, de retenues d’eau et de systèmes de canalisation au profit des agriculteurs et des éleveurs.

**Ont signé :**

**Pour les Centrales syndicales :**

**CGT-B CNTB CSB**

Bassolma BAZIE Augustin Blaise HIEN Olivier OUEDRAOGO

*Secrétaire Général Secrétaire Général Secrétaire Général*

**FO/UNS ONSL USTB**

El Hadj Inoussa NANA Paul N. KABORE Yamba Georges KOANDA

*Secrétaire Général Secrétaire Général Secrétaire Général*

**Pour les Syndicats Autonomes :**

**SAIB SATB SAMAE**

O. Pascal OUEDRAOGOSéini KOANDAW. Jean Didier ROUAMBA

*Secrétaire Général* S*ecrétaire Général* *Secrétaire Général*

**SBM SNEAB SYSFMAB**

Moriba TRAORE Séma BLEGNE Honorine KABRE

*Secrétaire Général Secrétaire Général Secrétaire Général*

**SNESS SYNTRAPOST SYNAPAGER**

Boniface ZONGO Gilbert GOH Windyam ZONGO

*Secrétaire Général Secrétaire Général Secrétaire Général*

**SYNATEB SYNTAS SYNATEL**

François de Salle YAMEOGO Juste Koumara LOGOBANA Souleymane SO

*Secrétaire Général* *Secrétaire Général Secrétaire Général*

**SYNATRAD**  **SYNATIC SYNATIPB**

Mathias KADIOGO Siriki DRAME Jean–Baptiste OUEDRAOGO

*Secrétaire Général Secrétaire Général Secrétaire Général*

**UGMB SATEB**

Bali KAGAMBEGA Clément TAPSOBA

*Secrétaire Général Secrétaire Général*